AGRICULTURE/RESTAURATION: une plateforme pour rapprocher agriculture et restauration collective

Le DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR / **T :** 03.80.63.66.00 se dote d'une plateforme visant à rapprocher les agriculteurs et les professionnels de la restauration collective. Une plateforme qui entre dans le cadre de l'obligation pour le secteur de servir 50 % de produits bio ou issus de circuits courts d'ici 2022. Le but est donc de favoriser l'approvisionnement via des filières locales. L'obligation a été présentée avec le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.
www.cotedor.fr